**Cours numéro 05**

**Le contrat individuel de travail**

**عقد العمل الفردي**

Le contrat de travail passé entre l’employeur et le salarié est normalement à temps plein et à durée indéterminée. Mais pour accroitre la flexibilité de l’emploi, c'est-à-dire adapter les effectifs de leurs salariés aux variations de leur activité, et réduire ainsi leurs charges salariales, les entreprises recourent à d’autres types de contrats de travail : contrat à durée déterminée, contrat de travail temporaire… Le législateur est intervenu pour assurer une protection suffisante aux salariés de ces contrats.

**1- définition et contenu du contrat de travail**

**تعريف ومضمون عقد العمل**

Un contrat de travail existe dés lors qu’une personne (le salarié) s’engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous les ordres et le contrôle d’une autre personne (l’employeur). Son exécution entraine un certain nombre d’obligations, tant pour le salarié que pour l’employeur. Donc pour qu’il y ait contrat de travail, 3 éléments doivent être réunis :- une prestation de travail ;- une rémunération ;- un lien de subordination juridique

**2- le rôle d’un contrat de travail**

**دور عقد العمل**

Document écrit matérialisant le lien de subordination qui unit un employeur à un salarié, le contrat de travail a une valeur juridique forte. Il décrit la nature et les caractéristique de la relation de travail, et en cas de litige entre les parties, il servira de preuve afin d’appuyer l’une ou l’autre des parties.

**3- les types de contrat de travail**

**أنواع عقد العمل**

Les différents types de contrat de travail sont :

**-le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) :** le contrat qu’il soit conclu à temps plein ou à temps partiel, le CDI peut comporter une période d’essai. A son terme, le contrat deviendra ferme et définitif.

**-le contrat de travail à durée déterminé (CDD) :** étant la forme normale et générale de la relation de travail, la conclusion d’un contrat à durée déterminé n’est possible que pour l’exécution d’une tache précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi.

**-le contrat de travail temporaire (CTT) :** est un contrat qui concerne une ETT (entreprise de travail temporaire), soit une agence d’intérim qui recrute un candidat pour une entreprise utilisatrice. Le futur employé travaillera dans cette entreprise pour une durée et un travail précis.

**4-les conditions de validité d’un contrat de travail**

**شروط صحة عقد العمل**

Pour qu’un contrat de travail soit valable, il doit avoir un contenu certain, c'est-à-dire la fourniture de la prestation de travail moyennant rémunération. Les parties doivent avoir la capacité de conclure un contrat, le salarié étant obligatoirement une personne physique.

**Mots et expressions clés**

**Employeur – صاحب العمل**

**Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) – عقد عمل غير محدد المدة**

**Le contrat de travail à durée déterminé (CDD) – عقد عمل محدد المدة**

**Le contrat de travail temporaire (CTT) – عقد عمل مؤقت**

**Rémunération – مقابل ، أتعاب ، راتب ، أجرة ، تعويض**

**Prestation – خدمة**

**Subordination - خضوع**